

## Demande de Conseils pour un parcours atypique en droit après un Master en école de Commerce

Par **CodeMarché**, le **06/01/2024** à **21:08**

Bonjour à tous,

Je m'appelle Gauthier, j'ai 22 ans, avec une passion pour le droit et le commerce. Mon parcours est atypique : après un DUT Techniques de Commercialisation, un Bachelor en Commerce & Marketing, et un Mastère Gestion des unités commerciales, j'ai acquis une solide expérience en alternance dans des structures de tailles diverses, de la PME à la grande entreprise, et je suis aujourd'hui actionnaire dans trois sociétés avec des responsabilités juridiques, comptables, administratives et fiscales, j'obtiendrais mon Mastère en septembre et j'entrerais en droit dans la foulée pour la rentrée 2024.

Je suis passionné par le droit et souhaite poursuivre cette voie en me spécialisant dans le droit des affaires, avec l'ambition de créer un cabinet de conseil, et potentiellement, devenir avocat spécialisé en fiscalité (préférence pour la fiscalité d'entreprise...). Cependant, je fais face à un prérequis : une licence en droit. Il m'a été suggéré de rejoindre directement une L3 de droit, mais j'ai lu dans d'autres posts que sans les fondements méthodologiques acquis en L1 et L2, cela pourrait être très difficile. Malgré tout j'ai eu des cours de droit pénal, des contrats, du travail et les fondamentaux de mon DUT au Bachelor.

Mes questions sont les suivantes :

**Niveau d'entrée** : Devrais-je envisager de commencer en L1, L2 ou L3 de droit pour assurer une transition solide et efficace vers le droit, compte tenu de mon expérience et de mes compétences actuelles ?

**Mode d'étude** : La formation ouverte à distance (FOAD) est-elle adaptée pour quelqu'un avec mon profil ou devrais-je privilégier les cours en présentiel ?

**Choix de l'université** : Vivant à Montpellier, je me demande si je devrais profiter de mon dossier pour tenter d'intégrer une faculté de droit plus sélective et de renommée. Est-ce que la réputation et la sélectivité d'une faculté de droit est-elle fondée sur des raisons rationnelles ? (Qualité de l'enseignement par exemple ?) Ou bien c'est faux et ce n'est que des idées reçues ?

**BUT CJ** : Quid du BUT Carrières Juridiques ? J'ai entendu que ce n'était pas vraiment optimisé, quel est votre avis ?

Est-ce que le profil école de commerce / droit des affaires est-il un + ?

Je suis ouvert à tous les conseils et retours d'expérience qui pourraient éclairer ma décision.

Merci d'avance pour votre aide !

Merci par avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/01/2024** à **14:32**

Bonjour

Je ne pourrais répondre qu'à votre première et à votre troisième question :

- Il est vrai qu'il est très délicat de débarquer en troisième année de droit sans avoir été formé à la méthodologie. J'ignore si les exigences en école de commerce sont les mêmes qu'en fac de droit.

Un juste compromis serait de reprendre en L2. Les enseignants reviennent en général sur la méthodologie.

- Pour ce qui est de la réputation des facs, elle est pour ma part infondé. En tant que correcteur dans une prépa à l'examen d'entrée à l'école d'avocat, j'ai été amené à lire des copies de toutes les Universités de France. Les étudiants d'Assas & cie n'était pas meilleurs que les autres, il y en avait même certains qui avaient de profondes lacunes.

La prétendue réputation d'une Université ne doit pas être un critère pour le choix de son Université car ce n'est que de la poudre aux yeux.

Si vous souhaitez exercer à Montpellier alors autant faire vos études là-bas.